Bac Général HLP + SES (Humanités, littérature et philosophie et Sciences économiques et sociales)

SUJET D'EXAMEN (SESSION OFFICIELLE)

Sciences économiques et sociales - Session 2024

Sujet de l'examen national tel que publié pour la session indiquée. Source : sujets nationaux publiés par le ministère chargé de l'examen et les services académiques. Document mis à disposition par FormaV pour la révision.

Toutes les annales et leurs corrigés : https://bac-hlp-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2024

Sciences économiques et sociales

_____

JOUR 1

Durée de l'épreuve : **4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Le candidat traite au choix le sujet de dissertation

ou le sujet d'épreuve composée.

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- *de répondre à la question posée par le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Quelles sont les sources de la croissance économique ?

DOCUMENT 1

Taux de croissance du Produit Intérieur Brut (en %)
et contributions à la croissance (en points de %) en 2018

Corée du Sud	**Taux de croissance du PIB**	**2,9**
	Contribution du facteur travail	-0,6
	Contribution du facteur capital	1,2
	Contribution de la Productivité Globale des Facteurs	2,3
Japon	**Taux de croissance du PIB**	**0,6**
	Contribution du facteur travail	0,0
	Contribution du facteur capital	0,2
	Contribution de la Productivité Globale des Facteurs	0,4
Israël	**Taux de croissance du PIB**	**4,1**
	Contribution du facteur travail	1,0
	Contribution du facteur capital	1,3
	Contribution de la Productivité Globale des Facteurs	1,7
Suède	**Taux de croissance du PIB**	**2,0**
	Contribution du facteur travail	1,1
	Contribution du facteur capital	1,0
	Contribution de la Productivité Globale des Facteurs	-0,2
États-Unis	**Taux de croissance du PIB**	**2,9**
	Contribution du facteur travail	1,3
	Contribution du facteur capital	0,8
	Contribution de la Productivité Globale des Facteurs	0,8
France	**Taux de croissance du PIB**	**1,9**
	Contribution du facteur travail	1,1
	Contribution du facteur capital	0,8
	Contribution de la Productivité Globale des Facteurs	0,1

Source : D'après OCDE, 2023.

Note : le total ne correspond pas toujours à la somme des contributions du fait des arrondis.

DOCUMENT 2

Dépenses de Recherche-Développement (en % du PIB) et nombre de chercheurs (pour mille actifs) de quelques pays en 2020

	DIRD* (en % du PIB) en 2020	**Nombre de chercheurs pour mille actifs** en 2020
Corée du Sud	4,8	16,6
Japon	3,3	10,1
Allemagne	3,1	10,0
États-Unis	3,5	10,0
Irlande	1,2	10,8
France	2,3	11,4

Source : OCDE, 2023.

* DIRD : la Dépense Intérieure de Recherche-Développement correspond à l'ensemble des moyens financiers mobilisés pour effectuer des travaux en Recherche-Développement. Elle est exprimée en % du PIB du pays.

DOCUMENT 3

Dépenses publiques d'éducation (en % du PIB) et PIB par habitant (en dollars constants de 2015) de quelques pays

		2015	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
Haïti	DPE(*)	1,9	1,4	1,5	1,6	1,8
	PIB par habitant	1 406	1 411	1 427	1 431	1 388
Tchad	DPE(*)	2,4	2,3	2,5	2,3	2,4
	PIB par habitant	774	703	660	653	653
Israël	DPE(*)	5,9	5,9	6,1	6,1	6,1
	PIB par habitant	36 207	37 109	37 953	38 744	39 591
Nouvelle-Zélande	DPE(*)	6,3	6,4	6,3	6,0	5,2
	PIB par habitant	38 631	39 209	39 752	40 422	40 757
France	DPE(*)	5,5	5,4	5,5	5,4	5,4
	PIB par habitant	36 653	36 957	37 694	38 260	38 832
États-Unis	DPE(*)	5,0	4,8	5,1	4,9	5,0
	PIB par habitant	56 763	57 293	58 208	59 607	60 698

Source **:** D'après la Banque Mondiale, 2023.

* DPE : Dépenses Publiques d'Éducation. Les dépenses publiques d'éducation désignent les dépenses directes des établissements d'éducation ainsi que les subventions versées aux ménages. Elles sont exprimées en % du PIB du pays.

DOCUMENT 4

L611-1. Toute invention peut faire l'objet d'un titre de propriété industrielle délivré par le directeur de l'Institut national de la propriété industrielle qui confère à son titulaire [...] un droit exclusif d'exploitation. […]
L611-2. Les titres de propriété industrielle protégeant les inventions sont :
1° Les brevets d'invention, délivrés pour une durée de vingt ans à compter du jour du dépôt de la demande ;
2° Les certificats d'utilité, délivrés pour une durée de dix ans à compter du jour du dépôt de la demande ;
3° Les certificats complémentaires de protection rattachés à un brevet dans les conditions prévues à l'article L. 611-3, prenant effet au terme légal du brevet auquel ils se rattachent pour une durée ne pouvant excéder sept ans à compter de ce terme et dix-sept ans à compter de la délivrance de l'autorisation de mise sur le marché mentionnée à ce même article. […]
L611-10. 1. Sont brevetables, dans tous les domaines technologiques, les inventions nouvelles impliquant une activité inventive et susceptibles d'application industrielle.

Source : *Code de la propriété intellectuelle*, Article L-611.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.
Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.
Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- *en développant un raisonnement ;*
- *en exploitant les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- *en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

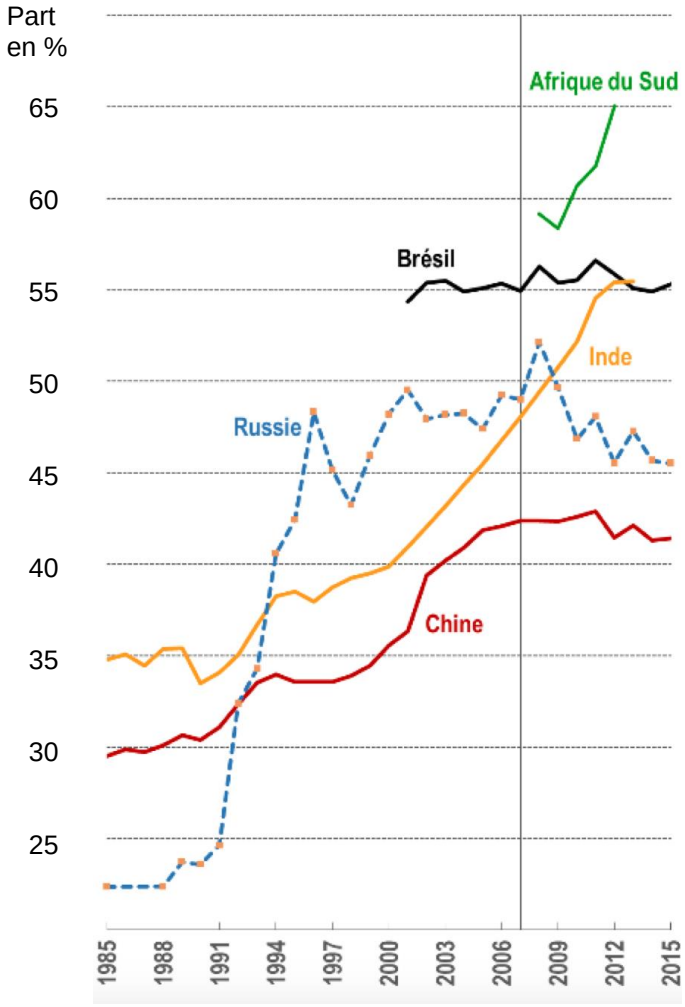
Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances *(4 points)*

Vous présenterez le paradoxe de l’action collective.

Deuxième partie : Étude d'un document *(6 points)*

Part du revenu national* détenue par les 10 % les plus riches dans quelques pays



Source : Isabelle BENSIDOUN et Grégoire ELKOUBY, « Un monde moins inégalitaire, mais des pays plus inégaux ? », *Panorama du CEPII*, février 2019.

* Le revenu national est la somme des revenus perçus par les agents économiques du fait de leur participation à la production.

Note de lecture : en 2007, les 10 % des Brésiliens les plus riches recevaient 55 % du revenu national distribué au Brésil.

Questions :

1. À l'aide des données du document, vous décrirez l'évolution de la part du revenu national détenue par les 10 % les plus riches en Russie depuis 1985. *(2 points)*

2. À l'aide de vos connaissances et du document, vous montrerez que le commerce international peut induire un accroissement des inégalités au sein des pays. *(4 points)*

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire ***(10 points)***

Cette partie comporte deux documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les facteurs de structuration de l'espace social sont multiples.

DOCUMENT 1

La qualité de l'environnement social ne se résume pas au calme, à la sécurité ni à la proximité des équipements. L'enjeu du lieu de résidence va aujourd'hui bien au-delà de ces considérations […]. Le fait que pauvres et riches n'habitent pas du tout les mêmes quartiers représente une source d'inégalités considérables entre les enfants des différents milieux sociaux. Certains grandissent et interagissent au sein de voisinages où le chômage, la pauvreté et les difficultés d'intégration culturelle sont la norme, d'autres au sein de voisinages où ces problèmes sont inexistants. Autrement dit, le drame de la ségrégation territoriale[1], c'est qu'en conditionnant l'environnement social de chacun, elle pèse aussi de tout son poids sur le destin de chacun. […] La conséquence majeure de ces phénomènes est que les enfants de familles pauvres ou exposées aux problèmes d'intégration sont condamnés à interagir avec un voisinage où l'échec scolaire est la règle, tandis que les enfants de familles aisées grandissent dans des voisinages où l'échec scolaire n'existe presque pas. L'échec est en effet par construction beaucoup plus répandu dans les voisinages défavorisés. Les adolescents dont l'un des parents au moins est diplômé du supérieur vivent en moyenne dans des voisinages où le taux de retard à 15 ans[2] est d'environ 13 %. À l'opposé les adolescents dont l'un des proches est sans diplôme vivent dans des voisinages où le taux de retard à 15 ans est plus de quatre fois plus élevé (56 %). […] À l'entrée dans l'âge adulte, les enfants des diplômés du supérieur résident dans des quartiers où l'immense majorité des jeunes de leur âge poursuivent des études supérieures, tandis que les enfants des personnes sans diplôme vivent dans des contextes où la plupart des jeunes de leur âge sont déjà sur le marché du travail. On conçoit l'importance tout à fait décisive de l'environnement social, notamment au collège, au cours de l'adolescence, lorsque chacun essaie de trouver ses repères en dehors de la sphère familiale, auprès de ses pairs.

Source : Éric MAURIN, *Le Ghetto français, enquête sur le séparatisme social*, Seuil, 2004.

1 : séparation géographique de différentes populations.

2 : proportion d'élèves de 15 ans qui ont redoublé au moins une fois.

DOCUMENT 2

Revenu salarial selon différents critères en 2019 (en euros courants)

	Revenu salarial annuel moyen		
	Femmes	Hommes	Écart relatif [2] (en %)
Âge			
Moins de 25 ans	7 360	9 110	19,2
25-39 ans	18 220	22 610	19,4
40-49 ans	22 830	29 710	23,1
50-54 ans	23 070	31 340	26,4
55 ans ou plus	21 410	29 430	27,2
Diplôme			
Pas de diplôme	12 450	17 400	28,5
Diplôme inférieur au baccalauréat	15 180	20 510	26,0
Baccalauréat à bac + 2	20 480	26 560	22,9
Bac + 3 ou plus	30 790	44 410	30,7
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres[1]	36 040	45 370	20,6
Professions intermédiaires	21 770	26 040	16,4
Employés	13 900	15 310	9,2
Ouvriers	11 960	17 200	30,5
Secteur			
Secteur privé et entreprises publiques	18 010	24 260	25,7
Fonction publique	21 330	25 290	15,7
Ensemble	18 970	24 420	22,3

1 : y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des salariés hors salariés agricoles, apprentis et stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.

Source : INSEE, 2022.

2 : l'écart relatif est calculé par rapport aux hommes (le revenu salarial annuel moyen des femmes de moins de 25 ans est inférieur de 19,2 % à celui des hommes de moins de 25 ans).